



**Paris, 26 avril 2017** – Réunis en Assemblée Générale ce 20 avril 2017 à Vila Vipolže, en Slovénie, les membres de la CEVI ont largement discuté du règlement dit « omnibus », et plus précisément des nombreux amendements déposés par les députés européens.

Ce règlement, relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, pourrait également avoir pour conséquence de modifier un certain nombre de règlements sectoriels, et notamment les mesures d'aides spécifiques au secteur du vin de l'OCM.

Plus particulièrement, les membres de la CEVI souhaitent partager leur inquiétude concernant l'amendement n°468 déposé par le député européen Paolo De Castro, Herbert Dorfmann et Giovanni La Via sur l'article 50 du Règlement 1308/2013.

Dans le cadre de la mesure d'aide aux investissements, l'article 50 paragraphe 2 point a) permet aux micro, petites et moyennes entreprises (TPE/PME) de bénéficier du taux d'aide majoré. Or, l'amendement déposé par le député européen Paolo De Castro vise à supprimer ce point, ce qui signifierait qu'un taux d'aide similaire s'appliquerait, quelle que soit la taille de l'entreprise.

Cette mesure permet d'accorder une aide pour des investissements matériels ou immatériels dans les installations de transformation, l'infrastructure de vinification ainsi que les structures et instruments de commercialisation. Ces investissements visent à améliorer les performances globales de l'entreprise et son adaptation aux demandes du marché, ainsi qu'à accroître sa compétitivité.

Un taux d'aide harmonisé à toutes les tailles d'entreprises remettrait en cause les nécessaires équilibres dans la distribution de l'enveloppe entre les différents acteurs de la filière, et les TPE/PME se retrouveraient lésées face aux importants investissements des grandes entreprises. Les membres de la CEVI pensent qu'il est primordial que le PE défende les petites et moyennes exploitations, car elles constituent un avantage concurrentiel fondamental sur tous les marchés, notamment au grand export.

**Contact Press :** Lorenza Romanese, [l.romanese@cevi-eciw.eu](mailto:l.romanese@cevi-eciw.eu), +33607077803

**CEVI – European Confederation of Independent Winegrowers**

18 Avenue Winston Churchill – CS60009\_ 94227 CHARENTON-LE-PONT CEDEX  
Phone : + 33 (0)1 53 66 32 99 ▪ Fax : + 33(0) 1.53.66.33.01 ▪ Email : [contact@cevi-eciw.eu](mailto:contact@cevi-eciw.eu)  
SIRET 480 960 715 00021 ▪ [www.cevi-eciw.eu](http://www.cevi-eciw.eu)